

CENTENAIRE DE VILLE DE LA TUQUE

1911-2011

CONCOURS de la CHANSON-THÈME du CENTENAIRE

DESCRIPTION

Le comité organisateur du centenaire de Ville de La Tuque invite tous les auteurs-compositeurs professionnels ou amateurs à lui soumettre une chanson (paroles et musique) en français sur l'histoire de La Tuque et du Haut-Saint-Maurice, sous le thème du centenaire suivant le slogan choisi. La chanson-thème gagnante deviendra la chanson officielle du 100^e anniversaire de Ville de La Tuque.

RÈGLEMENTS

- ✓ Toute personne résidant sur le territoire du Haut-Saint-Maurice est admissible à ce concours, ainsi que tout(e) ancien(ne) Latuquois(e) de naissance.
- ✓ Chaque participant(e) doit respecter les critères suivants :
 - **Chanson d'une durée maximale de cinq (5) minutes**
 - **Texte original en français**
 - **Œuvre d'un seul artiste ou d'un groupe d'artistes**

JURY

Dans les trente (30) jours suivants la fin du concours de la chanson-thème du centenaire, soit à partir du 15 novembre 2008, un jury spécialisé, composé d'un(e) musicien(ne)/arrangeur(e), d'un(e) choriste, d'un(e) chef de pupitre d'une chorale latuquoise, d'un(e) représentant(e) des médias locaux et d'un(e) représentant(e) du comité organisateur du centenaire de Ville de La Tuque, procédera à la sélection de la chanson-thème gagnante selon les critères suivants :

- **Œuvre inédite**
- **Abordant l'histoire de La Tuque et du Haut-Saint-Maurice**
- **Portant sur la fierté latuquoise**
- **Qualité de la composition musicale**
- **Qualité des textes**
- **Respect du thème, selon le slogan du centenaire**
- **Tournée vers l'avenir**

La décision du jury sera exécutoire, finale et sans appel. Dans la semaine suivant la décision prise par le jury, le gagnant ou la gagnante sera rejoint(e) par une personne représentant le jury et devra réclamer le prix octroyé par les règlements du concours.

Le comité organisateur du centenaire de Ville de La Tuque dévoilera la chanson-thème gagnante lors d'une brève conférence de presse qui aura lieu en mars 2009.

Les membres du comité organisateur du centenaire de Ville de La Tuque et les membres du jury ne sont pas admissibles au concours.

PRIX

Un prix de **1 000.00\$ en bons d'achats échangeables dans les commerces latuquois participants** sera remis à l'auteur(e)-compositeur(e) de la chanson-thème gagnante. Le prix devra être accepté comme tel; aucune substitution ne sera accordée.

Les participants doivent obligatoirement compléter et signer le formulaire officiel de participation disponible sur le site Internet de Ville de La Tuque au www.ville.latuque.qc.ca ou à l'Hôtel de Ville de La Tuque au 375, rue Saint-Joseph.

Reproduisez et faites parvenir l'enregistrement de la chanson-thème sur support CD et veuillez imprimer le texte de la chanson-thème.

Une personne peut participer autant de fois qu'elle le désire, tout en fournissant un formulaire de participation différent pour chaque participation (paroles et musique).

Pour être valides, tous les formulaires de participation, les enregistrements sur support CD, ainsi que les copies des textes sur papier doivent être transmis **avant le 14 novembre 2008, 16 heures 30** à l'adresse suivante :

**Comité organisateur du centenaire de Ville de La Tuque
CONCOURS de la CHANSON-THÈME du CENTENAIRE
A/S Mme Véronique Saint-Gelais, coordonnatrice
375, rue Saint-Joseph
La Tuque (Québec) G9X 1L5**

Le comité organisateur du centenaire de Ville de La Tuque n'assume aucune responsabilité résultant de perte, de retard, d'erreur d'adresse sur le courrier. Il sera toujours possible de déposer la chanson-thème en personne à l'Hôtel de Ville de La Tuque à l'attention de Mme Véronique Saint-Gelais.

Pour toute information et pour obtenir les règlements du concours, veuillez contacter Mme Véronique Saint-Gelais : par téléphone au 819 523-8200 poste 2703, par télécopieur au 819

676-8959 ou par courrier électronique à l'adresse vsaintgelais@ville.latuque.qc.ca ou visitez le site : www.ville.latuque.qc.ca.

CONDITIONS GÉNÉRALES

- ✓ Chaque participant(e) reconnaît et garantit que :
 - **Il ou elle est l'auteur(e) des paroles et de la musique de la chanson-thème soumise**
 - **Que la chanson-thème est originale, libre de droits et n'en viole aucun, ni ne contient aucun élément diffamatoire ou portant atteinte à la vie privée**
- ✓ Le comité organisateur du centenaire de Ville de La Tuque se réserve le droit de refuser toute chanson-thème qu'il jugerait inacceptable ou offensante.
- ✓ En participant au concours de la chanson-thème du centenaire et dans l'éventualité où la chanson-thème du ou de la participant(e) serait la chanson-thème gagnante, le ou la participant(e) concède également au comité organisateur du centenaire de Ville de La Tuque une licence exclusive autorisant l'exploitation de la chanson-thème dans tous les médias, plates-formes, etc. et ce, jusqu'au 24 mars 2012. Sans limiter la généralité de l'énoncé précédant, cette licence exclusive comprend le droit pour le comité organisateur du centenaire de Ville de La Tuque de choisir, le cas échéant :
 - **Un(e) interprète officiel(le) de la chanson-thème gagnante**
 - **Un(e) arrangeur(e) de la chanson-thème gagnante**
- ✓ Le ou la gagnant(e) doit consentir à ce que son nom et son image, notamment sa photo et sa voix, soient utilisées à des fins publicitaires relatives au concours de la chanson-thème du centenaire et ce, sans rémunération.
- ✓ Les renseignements personnels, tels que nom, adresse, numéro de téléphone, adresse de courrier électronique et âge, sont requis aux fins de l'administration du présent concours de la chanson-thème du centenaire et ne serviront à aucune autre fin sans votre consentement. En fournissant ces renseignements, vous consentez à leur utilisation aux fins indiquées.
- ✓ Toute fausse déclaration de la part du ou de la gagnant(e) entraînera automatiquement une disqualification du concours.
- ✓ La participation au concours de la chanson-thème du centenaire comporte l'acceptation du présent règlement dont le comité organisateur du centenaire de Ville de La Tuque se chargera de l'application. Toutes les décisions prises sont finales.

NOTE : S'il advenait qu'aucune chanson-thème ne réponde aux attentes du comité organisateur du centenaire de Ville de la Tuque, le comité se réserve le droit de ne retenir aucune chanson-thème parmi toutes celles présentées.

**Centenaire de Ville de La Tuque
1911-2011**

CONCOURS de la CHANSON-THÈME du CENTENAIRE

Nom (en lettres moulées) : _____

Adresse : _____

Ville : _____ Code postal : _____

Téléphone : _____ Télécopieur : _____

Adresse électronique : _____

Site Internet : _____

Âge : _____

Agent (le cas échéant) : _____

Téléphone : _____

Adresse électronique : _____

Titre de l'œuvre : _____

Durée de l'œuvre : _____

« Je _____, dégage le comité organisateur du centenaire de Ville de La Tuque de tout recours. Je déclare être habilité(e) aux fins des présentes et j'accepte de me conformer aux exigences et règlements du concours de la chanson-thème du centenaire.

Signature (d'un parent ou d'un tuteur, si le ou la participant(e) est âgé(e) de moins de 18 ans) : _____

Date : _____

**Veillez retourner votre chanson-thème uniquement par la poste avant le 14 novembre 2008
à l'adresse suivante :**

Comité organisateur du centenaire de Ville de La Tuque
CONCOURS de la CHANSON-THÈME du CENTENAIRE
A/S Mme Véronique Saint-Gelais, coordonnatrice
375, rue Saint-Joseph

La Tuque (Québec) G9X 1L5

NOTE : Ce formulaire peut être reproduit, mais il est obligatoire de présenter un seul formulaire par chanson-thème. Les formulaires de participation, les enregistrements sur support CD, ainsi que les copies de textes sur papier deviennent la propriété du comité organisateur du centenaire de Ville de La Tuque et ne seront pas retournés aux participants.